



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 15 mars 2022

Plan de résilience :

L'alimentation des Français impose des mesures rapides et fortes !

Le plan de résilience permettant au Pays d'être en mesure d'affronter les conséquences de la guerre intolérable menée en Ukraine devrait être annoncé demain par le Premier Ministre. Il ne doit pas oublier les agriculteurs !

Les hausses successives et massives des prix du carburant, mais aussi du gaz, rendent exsangues les trésoreries de nombreux exploitants agricoles à un moment où les stocks de carburant dans les fermes sont au plus bas suite aux augmentations de fin d'année 2021. Cela au moment même où les travaux des champs reprennent. Cette hausse irrationnelle des prix de l'énergie aura des conséquences dramatiques sur les exploitations et la production agricole.

Cette situation appelle des réponses immédiates ! Au moment où l'acte de produire une alimentation suffisante en quantité en France et en Europe redevient, enfin, un enjeu stratégique, la FNSEA demande aux pouvoirs publics des mesures fortes et adaptées, non seulement pour améliorer la trésorerie sur les fermes, mais aussi pour atténuer le niveau de charges qui devient insupportable.

Trois mesures doivent être mises en place immédiatement :

- **La campagne de remboursement de la TICPE acquittée sur les achats de GNR de 2021 doit être ouverte dès que possible, et non pas en mai, comme habituellement.** Ce délai, déjà peu compréhensible, devient intolérable dans le contexte actuel. Ces remboursements, en moyenne 1 500 € par exploitation, doivent intervenir au plus vite, c'est-à-dire avant instruction définitive des dossiers, par le versement d'acomptes.
- De la même manière, **les remboursements sur les consommations 2022 doivent être anticipés et versés immédiatement**, par voie d'acomptes, sur la base des consommations historiques des exploitations. Les régularisations interviendront en 2023, avec l'instruction définitive des dossiers.
- Enfin, il est nécessaire d'abaisser le **reste à charge du GNR agricole de 3,86€ à 2,10 €/hl**. Si l'économie générée peut paraître marginale, cette possibilité est offerte par le cadre européen et les hausses actuelles imposent de se saisir de toutes les opportunités.

Ces mesures doivent être complétées par la **mise en place urgente d'un « chèque énergie »** à même de compenser une partie des hausses. A ce titre, les annonces relatives à la prise en charge de 15 centimes du litre de carburant à compter du 1^{er} avril 2022, tant pour les particuliers que pour les professionnels, apparaissent clairement insuffisantes pour les agriculteurs.

D'une part, les professionnels n'utilisent pas seulement le GNR pour aller au travail, mais aussi pour produire. Il est donc indispensable de renforcer ce chèque pour les producteurs agricoles et, a minima, de **doubler le montant de ce « chèque énergie » en le portant à 30 centimes du litre**.

D'autre part, il est indispensable **d'anticiper cette date du 1^{er} avril** : les travaux des champs ont commencé depuis la mi-février et les agriculteurs subissent de plein fouet, depuis plusieurs semaines, les hausses de carburant.

Si des mesures semblent indispensables pour soutenir les industries les plus consommatrices d'énergies, **certaines exploitations agricoles**, en production spécialisées (horticulture, maraîchage), fortement consommatrices de gaz, **doivent l'être également**. Sans quoi, les légumes de saison et autres produits agricoles, non seulement manqueront, mais auront un bilan carbone et économique bien plus lourd pour les ménages français !

Contact presse :

Sabri Derradji – sabri.derradji@reseaufnsea.fr – 06 21 16 80 84